

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : AEDES CLAC
Code du produit : B810001
Identification du produit : Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Destiné au grand public
Produits biocides

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AEDES
75 rue d'Orgemont
95210 SAINT ORGEMONT - FRANCE
Tél. : 01 39 89 85 86 – www.aedes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence |
|--------|-------------------|---------|-------------------|
| FRANCE | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1 H222;H229
STOT SE 3 H336
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

N; R50/53
R66
R67
F+; R12

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants

AEDES CLAC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P260 - Ne pas respirer les aérosols
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P331 - NE PAS faire vomir
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Phrases EUH

: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Phrases supplémentaires

: Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu

Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.

Type de préparation : Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE)

Date d'expiration : 2 ans

TP18

Contient :

D-trans tétraméthrine (cas n° 1166-46-7) : 0.07 % m/m

Perméthrine (ISO) (cas n° 52645-53-1) : 0.02 % m/m

Piperonyl butoxyde (cas n° 51-03-6) : 0.72 % m/m

Destiné au grand public

Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE |
|--|--|---------|--|
| N-Butane (contenant <0.1% butadiène) | (n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32 | 25 - 50 | F+; R12 |
| Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics | (Numéro CE) 919-857-5 (N° REACH) 01-2119463258-33 | 25 - 50 | Xn; R65 R10 R66 R67 |
| Propane | (n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21 | 10 - 20 | F+; R12 |
| PIPERONYL BUTOXYDE | (n° CAS) 51-03-6 (Numéro CE) 200-076-7 (N° REACH) 01-2119537431-046 | 0,1 - 1 | N; R50/53 |
| D-trans tétraméthrine | (n° CAS) 1166-46-7 (Numéro CE) 214-619-0 | < 0,1 | N; R50/53 |
| 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle, perméthrine (ISO) | (n° CAS) 52645-53-1 (Numéro CE) 258-067-9 (Numéro index) 613-058-00-2 | < 0,1 | Xn; R20/22 R43 N; R50/53 |

| Nom | Identificateur de produit | Limites de concentration spécifiques |
|--|---|---|
| 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle, perméthrine (ISO) | (n° CAS) 52645-53-1 (Numéro CE) 258-067-9 (Numéro index) 613-058-00-2 | (0,00025 =< C < 0,0025) R52/53 (0,0025 =< C < 0,025) N;R51/53 (C >= 0,025) N;R50/53 |

AEDES CLAC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|--|--|---------|--|
| N-Butane (contenant <0.1% butadiène) | (n° CAS) 106-97-8 (Numéro CE) 203-448-7 (Numéro index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119474691-32 | 25 - 50 | Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280 |
| Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics | (Numéro CE) 919-857-5 (N° REACH) 01-2119463258-33 | 25 - 50 | Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 |
| Propane | (n° CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21 | 10 - 20 | Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280 |
| PIPERONYL BUTOXYDE | (n° CAS) 51-03-6 (Numéro CE) 200-076-7 (N° REACH) 01-2119537431-046 | 0,1 - 1 | Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| D-trans tétraméthrine | (n° CAS) 1166-46-7 (Numéro CE) 214-619-0 | < 0,1 | Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |
| 3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de m-phénoxybenzyle, perméthrine (ISO) | (n° CAS) 52645-53-1 (Numéro CE) 258-067-9 (Numéro index) 613-058-00-2 | < 0,1 | Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1000) |

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
- Symptômes/lésions après ingestion : Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.
- Reactivité en cas d'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Produits de décomposition dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecartez toute source d'ignition. Aérez la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

AEDES CLAC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Terre. Vermiculite. Sable. Les mélanges de déchets contenant du butane / propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Conditions de stockage : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols. Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics | | |
|--|--------------------------|------------------------|
| France | VME (mg/m ³) | 1200 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 197 ppm |
| N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8) | | |
| France | Nom local | n-Butane |
| France | VME (mg/m ³) | 1900 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 800 ppm |

AEDES CLAC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de l'exposition

| | |
|------------------------------------|---|
| Protection des mains | : Porter des gants appropriés. |
| Protection oculaire | : Lunettes de sécurité. |
| Protection de la peau et du corps | : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation. |
| Protection des voies respiratoires | : Porter un appareil respiratoire approprié. |
| Autres informations | : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Couleur | : incolore à légèrement jaune. |
| Odeur | : caractéristique. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Non applicable |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : < 0 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases. Acides forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

D-trans tétraméthrine (1166-46-7)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

AEDES CLAC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

| D-trans tétraméthrine (1166-46-7) | |
|--|------------------------------|
| DI 50 cutanée rat | > 2000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 1,18 mg/l/4h |
| PIPERONYL BUTOXYDE (51-03-6) | |
| DL50 orale rat | 4570 - 7720 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 5,9 mg/l/4h |
| Hydrocarbures, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatics | |
| DL50 cutanée lapin | > 5000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | > 4951 mg/m ³ 4 H |
| N-Butane (contenant <0.1% butadiène) (106-97-8) | |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 658 mg/l/4h |

| | |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: Non applicable |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé pH: Non applicable |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Danger par aspiration | : Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

| AEDES CLAC | |
|---------------------------|---------|
| Identification du produit | Aérosol |

| | |
|--|---|
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatites par perte des graisses naturelles de la peau. Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer : Maux de tête. Vertiges. Irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. |
|--|---|

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--------------------|--|
| Ecologie - général | : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
|--------------------|--|

| D-trans tétraméthrine (1166-46-7) | |
|-----------------------------------|-----------------|
| CL50 poisson 1 | 0,01 mg/l (96H) |
| PIPERONYL BUTOXYDE (51-03-6) | |
| CE50 Daphnie 1 | 0,51 mg/l 48H |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

AEDES CLAC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950
N° ONU (IMDG) : 1950
N° ONU (IATA) : 1950
N° ONU (ADN) : 1950
N° ONU (RID) : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1
Étiquettes de danger (ADR) : 2.1



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2



RID

AEDES CLAC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.1
Étiquettes de danger (RID) : 2.1



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui
Polluant marin : Oui
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR) : 1I
Quantités exceptées (ADR) : E0
Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations . Directive européenne 98/8/CE du 16/02/98 relative à la mise sur le marché des produits biocides.

Type de produit (Biocide) : 18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

AEDES CLAC

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aerosol 1 | Aerosol, Category 1 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration, Catégorie 1 |
| Flam. Gas 1 | Gaz inflammables, Catégorie 1 |
| Flam. Liq. 3 | Liquides inflammables, Catégorie 3 |
| Liquefied gas | Gaz sous pression : Gaz liquéfié |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables |
| H229 | Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R10 | Inflammable |
| R12 | Extrêmement inflammable |
| R20/22 | Nocif par inhalation et par ingestion |
| R43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau |
| R50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique |
| R65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion |
| R66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| F+ | Extrêmement inflammable |
| N | Dangereux pour l'environnement |
| Xn | Nocif |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit